

3 octobre 2022

Procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2022 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire siège en séance ordinaire ce 3 octobre 2022 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Alexandre Houle
siège numéro 2 : M. Jean Collard
siège numéro 3 : M. Alex Gendron
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Léo Benoit.

Était absent : aucun

Est également Mme Guylaine Bourgoin, GMA directrice générale et greffière-trésorière.

143-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Alexandre Houle et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

144-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 septembre 2022 soit tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 30 septembre 2022

compte entreprise	737 899.34\$
ET1 épargne rachetable	500 000.00\$
ET2 épargne à terme	100 000.00\$
ET3 avantage entreprise	243 523.97\$
ET4 épargne à terme régulière	300 000.00\$
ET5 épargne rachetable	100 000.00\$
TOTAL	1 981 423.31\$

CAISSE RECETTES AU 30 septembre 2022

TOTAL DES RECETTES	164 452.18\$
---------------------------	---------------------

145-22

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 221 837.01\$. La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	207 585.43\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>14 251.58\$</u>
	221 837.01\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée sur l'utilisation du terrain de balle considérant que son utilisation n'est pas fréquente.

Est-ce qu'une vocation différente pourrait être étudiée ou une utilisation par les autres municipalités de la MRC d'Acton pourrait être offerte afin de maximiser l'utilisation de nos terrains des loisirs.

Les possibilités seront évaluées et un sondage pourrait être réalisé auprès de la population à cet effet.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

146-22

DOSSIER M. DANIEL LACHAINE - RÉOLUTION POUR REFUS D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT la demande de modification aux Règlements d'urbanisme déposée par le propriétaire du 111, 12^e Rang sud, datée du 25 février 2022;

CONSIDÉRANT que la demande a pour but d'augmenter la superficie maximale des bâtiments accessoires autorisée par le Règlement de zonage;

CONSIDÉRANT les modifications réglementaires effectuées à ce sujet au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT les dispositions de la réglementation municipale

actuelle;

CONSIDÉRANT que le Conseil ne juge pas opportun de modifier à nouveau les dispositions du Règlement de zonage afin d'augmenter la superficie maximale des bâtiments accessoires;

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR JEAN COLLARD ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton refuse la demande de modification aux règlements d'urbanisme déposée par le propriétaire du 111, 12^e Rang sud, datée du 25 février 2022;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise, par la directrice-générale et greffière-trésorière, au propriétaire de l'immeuble afin de l'informer de la présente décision.

Le conseiller Jean Collard quitte son siège et la salle à 20h16.

Dossier demande de modification à la réglementation de Ferme Seco

Le conseil municipal mentionne qu'aucune décision ne peut être prise pour l'instant considérant que le dossier est incomplet.

Jean Collard reprend son siège à 20h19.

Dossier du 111 rang Brodeur

L'inspecteur a obtenu l'information sur cette propriété et il nous fait rapport sur la situation qui est normale. Il est mentionné qu'il pourrait être bénéfique d'obtenir le résultat annuel de ce procédé.

147-22

OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR RECETTE D'ABRASIF POUR LA PROCHAINE SAISON

Des soumissions ont été demandées à Germain Blanchard Ltée et DPS Transport de Saint-Théodore d'Acton pour une recette d'abrasif de 500 tonnes pour la saison 2022-2023.

Le mélange doit être fait de 70% de sable abrasif et de 30% de sel.

Un prix à la tonne métrique est demandé incluant les droits municipaux, le mélange, le transport à notre site ainsi que les autres frais afférents. La TPS et la TVQ seront en sus. Le mélange d'abrasif doit être disposé en monticule dans l'espace prévu à cette fin.

La livraison des matériaux devra se faire avant le 31 octobre prochain sur le terrain municipal du 750 rue des Loisirs.

Une soumission est reçue de Germain Blanchard Ltée au montant de 52.08\$ soit un total de 26 040.00\$ pour les 500 tonnes incluant les droits municipaux, le mélange ainsi que le transport, les taxes (T.P.S. et T.V.Q.) en sus.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la soumission de Germain Blanchard Ltée pour la recette d'abrasif au montant de 52.08\$ la tonne métrique plus taxes pour le mélange d'abrasif, tel que décrit dans la demande de soumission.

Le coordonnateur des travaux publics devra être présent lors de la livraison afin de vérifier le mélange.

148-22

CHANGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Des subventions sont disponibles au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM). Le remplacement de l'éclairage est éligible.

Aucune demande et acceptation n'est nécessaire avant de réaliser les travaux.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la soumission de Réjean Gauthier inc. en date du 6 septembre afin de faire remplacer l'éclairage dans l'édifice municipal et dans le chalet des loisirs sauf les lumières de la salle du conseil.

Les lumières suivantes seront ajoutées soit à l'extérieur de la bâtisse et une dans la section caserne, à l'endroit où les pompiers revêtent leurs équipements.

149-22

ACHAT DE DEUX DÉFIBRILLATEURS CARDIAQUES

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décide d'acheter deux défibrillateurs cardiaques. Le coût maximum est de 2000\$ chacun. Un sera dans un camion de pompiers et l'autre au chalet des loisirs.

150-22

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2023 POUR LE SERVICE D'INSPECTION RÉGIONALE MRC D'ACTON

Nous recevons un avis de la municipalité d'Upton nous informant qu'elle ne renouvelle pas l'entente de service pour l'application des règlements d'urbanisme.

La MRC d'Acton nous fait parvenir les prévisions budgétaires pour le service régional d'inspection pour la prochaine année. Le conseil a jusqu'au 1 novembre pour donner son avis à la MRC d'Acton.

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 pour le service régional d'inspection avec la MRC d'Acton. Pour notre municipalité le montant annuel prévu pour 2023 se chiffre à 18 615.52\$ comparativement à 17 659.54\$ pour 2022.

151-22

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2023 POUR LE SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE MRC D'ACTON

La MRC d'Acton nous fait parvenir les prévisions budgétaires pour l'entente intermunicipale de fourniture de services en prévention des incendies pour la prochaine année.

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 pour l'entente intermunicipale de fourniture de services en prévention des incendies. Pour notre municipalité le montant annuel prévu se chiffre à 10 648.27\$ comparativement à 10 107.08\$ pour 2022.

152-22

DEMANDE DE TRAVERSES 2022-2023 POUR SENTIERS DE MOTONEIGE DU CLUB ASAN INC.

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la demande de traverses de routes municipales pour la saison 2022-2023.

Elle est située sur le chemin Ste-Hélène à 0.7 km à l'ouest du rang Brodeur. Afin de rendre la traverse de route sécuritaire, la municipalité installera tel que demandé, la signalisation nécessaire.

153-22

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE POUR LA SAISON
2022-2023 PAR MOTO CLUB DRUMMOND INC.

Moto Club Drummond inc. adresse une demande pour emprunter le trajet suivant sur notre territoire :

- 1-Arrivée du territoire de Wickham vers rue Laframboise, rang 12 comme auparavant;
- 2-Rue des Loisirs, aucun changement;
- 3-Passe devant l'école jusqu'à la rue Principale, possibilité d'aller à la cantine par la rue privée près du dépanneur
- 4-rue Principale à droite sur quelques mètres jusqu'à la rue du Moulin pour quelques centaines de mètres jusqu'au sentier reliant le club de Johnson où était la sortie auparavant.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte le trajet proposé pour cette année. Ils demandent aux responsables de Moto Club Drummond inc. de faire appel à leurs membres pour circuler le long des routes de façon très sécuritaire.

En ce qui concerne la rue du Moulin, la demande doit être adressée au ministère des Transports.

DEMANDE D'ÉTUDE DE PROJET POUR DES UNITÉS
D'HABITATIONS ACCESSOIRES

Une demande d'étude de projet pour des unités d'habitations accessoires est déposée par Mme Judith Major.

Des informations seront prises et les règles seront vérifiées afin d'évaluer la demande.

154-22

ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2023 et nous l'a transmis pour adoption ;

En conséquence, il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2023, tel que soumis.

155-22

SUBVENTION AUX LOISIRS

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton accorde des subventions pour les cours suivis. Un montant de 50% du coût d'inscription des cours est accordé pour un maximum de 300\$ par enfant par année. Les enfants doivent être âgés entre 0 et 17 ans, étudiant et résidant dans notre municipalité.

Il est à noter que pour les cours ou sports suivis à Acton Vale, les enfants ne sont plus éligibles à la subvention considérant que la municipalité verse déjà une contribution pour la tarification de non-résident à la ville d'Acton Vale.

Les formulaires de demandes de subvention sont disponibles durant toute l'année au bureau municipal ou sur notre site internet. Ils doivent être retournés au bureau municipal avant 16 heures le 23 novembre 2022.

Les demandes reçues après la date limite seront traitées l'année suivante. Par contre, la demande de remboursement devra être faite dans les 12 mois de la date indiquée sur le reçu.

FÊTE DE L'HALLOWEEN

Des informations seront prises auprès de la Sûreté du Québec et ministère de la sécurité publique pour la date recommandée pour la tenue d'activités pour l'halloween.

Advenant que la date soit optionnelle, le Club Optimiste en sera informé afin de choisir la date pour organiser leurs activités pour souligner cette fête.

Le Club Optimiste tient ses réunions le deuxième jeudi du mois.

Par la suite, la Sûreté du Québec sera avisée de la date déterminée pour notre municipalité.

Il y aura la présence de notre service incendie afin d'assurer une meilleure sécurité des enfants.

FORMULAIRE DE DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires sont remis aux élus afin qu'ils soient remplis et déposés dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection selon l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums.

156-22 DEMANDE DE COMMANDITE DU CPE LA DOUCE COUVÉE

Nous recevons une demande de commandite pour le 30^e anniversaire du CPE La Douce Couvée.

Le Centre de la petite enfance La Douce Couvée offre des services de garde éducatifs auprès de 350 familles de la MRC d'Acton.

Dans le but de souligner cet événement, une soirée sera organisée où le dévouement des employés et des responsables en service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) sera mis à l'honneur.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu unanimement par les conseillers que le conseil municipal accorde un montant de 100\$ comme commandite.

157-22 COTISATION ANNUELLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION D'ACTON

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal adhère comme membre à la Chambre de commerce de la région d'Acton. La cotisation annuelle de 2022-2023 est de 126.47\$ taxes incluses.

RAPPORTS

Jean Collard - RIAM : changement d'écocentre, le processus de la localisation se terminera en 2029.

Léo Benoit – Omnibus cherche une répartitrice ;
PRHH, la MRC a un nouveau comité, le but se démarquer des autres ;
la Coop Santé cherche un autre médecin ;
la Douce Couvée cherche un endroit pour une nouvelle garderie.

Patrick Salvas – nouveau comité créé pour embellir et la cour d'école.

VARIA

Un nombre de 5 citoyens ont utilisé le service gratuit de déchetage des branches organisé par la municipalité.

Un commentaire est fait afin que des bancs ou des tables soient installés près du nouveau module de jeux pour les personnes qui accompagnent les enfants.

DEMANDE DES POMPIERS VOLONTAIRES

Des pompiers volontaires auraient des demandes à faire au conseil municipal.

Le conseil demande aux pompiers de s'adresser directement à Richard Hébert, directeur du service incendie qui nous les transmettra par la suite.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est nommé que plusieurs différents projets qui sont en cours.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Lettre de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) ayant pour objet le préavis de vérification mécanique ;
- lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Québec (MAMH) ayant pour objet la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2023 ;
- lettre de Transports Québec ayant pour objet la transmission d'un contrat signé par le Ministère pour le déneigement, déglacage, matériaux, site d'entreposage et chargement des matériaux sur le rang Brodeur, le chemin du 10^e rang Ouest et rue du Moulin;
- lettre de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham ayant pour objet l'entrée en vigueur du règlement 681-22 ;
- courriel de l'équipe du Fonds pour le transport actif concernant l'approbation du projet « Étude de faisabilité d'un trottoir sur une route appartenant au MTQ » ;
- courriel de M. René Pedneault; de la MRC d'Acton, concernant le Fonds de soutien aux projets structurants pour 2022 et 2023;
- courriel de Mme Amélie Côté-Lambert, technicienne en prévention incendie, concernant le rapport d'inspection pour 2022 ;
- courriels échangés avec l'École St-Nazaire concernant la réservation d'une place de stationnement à côté de la porte

donnant accès à la bibliothèque pour les bénévoles et pour les personnes à mobilité réduite ;

- lettre de Fortier 2000 Ltée concernant la dénonciation de contrat pour les travaux du ponceau du 10^e rang Est ;
- bail entre la Fabrique de Saint-Nazaire et la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton pour les modules de jeux ;
- lettre de remerciement de la Coopérative de santé de la MRC d'Acton pour la contribution financière de la Municipalité;
- avis public concernant le dépôt du rôle pour 2023;
- offre d'emploi pour les postes de chauffeurs charrie;
- copie du chèque de la contribution d'Excel Porc pour les loisirs;
- courriel de Therrien, Couture, Jolicoeur, ayant pour titre « L'exercice d'un double emploi par un élu municipal »;
- publipostage du 8 août 2022;
- publipostage du 22 septembre 2022;
- Mini-Scribe, octobre 2022, vol.31, no 9, tenue de l'assemblée régulière le même jour que l'élection provinciale;
- communiqué de la Mutuelle MMQ ayant pour titre « Le Fonds d'assurance des municipalités du Québec prend son envol »;
- offre de service de GID experts inc. pour la gestion des actifs municipaux ;
- offre de service en mesures d'urgence 2023 de Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec;
- rapport du CN 2022;
- la bibliothèque municipale a reçu la certification « Biblioqualité » 2022 de niveau 4 pour ses efforts d'investissements dans les services.

158-22 LEVÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 heures 40.

Léo Benoit
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
Directrice générale et
greffière-trésorière